

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 94 / Fin.



TRANSMIS à Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI,
avec avis favorable, les demandes de licences Mod. G. pour la vente
de bière en bouteilles pour l'année 1951, introduites par :

Monsieur GACAS & C° pour magasins sis sur les parcelles:

N° 3 à Astrida
N°84 B à Astrida
N° 3 à Kigeme
N° 2 à Ndago
N°16 à Mugombwa

Monsieur MICHALIOS pour magasins sis sur les parcelles:

N° 79 à Astrida
N° 34 à Astrida
N° 11 à Ndago

Monsieur MERALI pour magasin sis sur la parcelle N° 4 à Mugombwa.

Astrida, le 12 janvier 1951.
L'Administrateur Chef du Territoire,
p.o.
L'Agent Territorial, A.STRIJBOS,

